

Directeur de la publication : Paul-Marie Coûteaux

Secrétaires de rédaction : Huguette Livernault, Luc-André Marsac

É D I T O R I A L

Prévoir de gouverner

Le SIEL s'organise peu à peu : il étend son implantation territoriale, recrute et, pour la première fois, met à la disposition de ses cadres et militants une panoplie complète de tracts, d'affiches, autocollants et bandeaux (voir ci-après). Cependant, comme nous l'avons dit et écrit à plusieurs reprises, le SIEL ne pourra fonder son développement qu'à partir de délégations régionales et départementales dynamiques, comme c'est le cas ici ou là, mais pas encore partout. Nous saisissons cette occasion pour demander à chacun des délégués territoriaux de tenir régulièrement des réunions (sans attendre nécessairement que l'un de nous se déplace), par exemple sous forme de cafés politiques, de réunions publiques avec des personnalités ou candidats locaux, ou bien des

réunions fermées pour répartir les rôles, préparer les échéances, mais aussi intégrer les nouveaux adhérents dont un trop grand nombre se plaignent de n'être pas accueillis -car le flux des adhérents augmente et il faut les intégrer aux équipes locales.

Tout nous sourit, en effet. Le malheur veut que ce soit l'incurie présidentielle, l'incroyable pagaille gouvernementale et l'habituelle irresponsabilité des partis du Système, en somme les misères du royaume qui poussent les citoyens à rejoindre le *Rassemblement Bleu Marine* dont le SIEL s'affirme sans cesse davantage comme une composante majeure, comme elles les poussent à voter lors de chaque élection partielle pour les candidats RBM dont la progression stupéfiée et obsède en ville « tout ce qui grouille, grenouille et scribouille », comme disait le général de Gaulle. C'est au point que le mouvement national opère sous nos yeux une mutation dont on n'a pas encore mesuré la portée : de mouvement de protestation, nous devenons peu à peu un vaste mouvement de relève politique, et finalement de gouvernement. Nous sommes en train de forger la seule alternative gouvernementale possible aux gouvernements disqualifiés de l'UMPS. *Gouverner, c'est prévoir*, dit-on, encore faut-il, et nous en sommes là, prévoir de gouverner, ce qui doit changer dans les prochains mois, nos perspectives.

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| ÉDITORIAL | 1 |
| <i>Prévoir de gouverner</i> <i>par Paul-Marie Coûteaux</i> <i>et Karim Ouchikh</i> | |
| Hommage à Philippe Cohen | 3 |
| Communiqué : Hollande ferme les yeux <i>sur les écoutes américaines</i> | |
| DERNIÈRES NOUVELLES DES CABRIS | 4 |
| LA PAROLE A ... | 5 |
| <i>Luc Le Garsmeur</i> <i>De la réforme des programmes</i> | |
| LA CHRONIQUE DE ... | 6 |
| <i>Maurice Barbara</i> <i>La France aveugle</i> <i>Marc Lahmer</i> <i>Il ne s'agit pas de supprimer les « peines</i> <i>plancher » mais de les instituer !</i> | |
| NOTE DE LECTURE | 8 |
| <i>La France Orange mécanique (L. Obertone)</i> <i>par Maurice Livernault</i> | |
| POURQUOI J'AI ADHÉRÉ AU SIEL | 9 |
| <i>Daniel Léon</i> | |
| A vos AGENDAS ! | 10 |
| Adhérez au SIEL | |
| LE SIEL REÇOIT ... | 12 |
| <i>John Laughland</i> | |

Ces perspectives nous obligent, et tout spécialement nous autres, responsables et militants du SIEL. C'est à nous qu'il incombe en effet de donner au mouvement national la dimension gouvernementale et la culture d'Etat, en un mot la crédibilité politique qui lui ont manqué pendant trop longtemps ; c'est à nous qu'il incombe d'attirer le concours de cadres, de hauts fonctionnaires ou de figures de l'*Etablissement* qui ne demandent qu'à le quitter, si parfois ils aperçoivent à l'horizon une alternative crédible au jeu des vieux partis ; à nous qu'il incombe de forger cette relève politique, administrative, éducative, culturelle et économique qui, à la France accablée d'oligarques, redonnera enfin de véritables élites, au sens où les élites ne le sont que si elles servent leur peuple et mettent en œuvre un projet authentiquement national et populaire. De ce point de vue, nous n'avons aucune inquiétude quant à ce que nous sommes, à la façon de nous nommer et s'il le faut de nous étiqueter : ce que nous proposons aux Français n'est rien d'autre que la remise en œuvre de la politique multiséculaire de la France à partir de ce qui fait sa clef de voûte depuis les origines : la légitimité et la souveraineté sous ses trois espèces nationale, populaire et culturelle ; c'est bien pourquoi nous acceptons sans barguigner les qualificatifs de *souverainistes*, de *res-publicains*, au sens où *la Res-publica* est le primat de l'intérêt général sur les intérêts particuliers, ou bien encore de *gaullistes*, tant il est vrai que le général de Gaulle a réactualisé les points cardinaux de la politique française dans les termes du XX^{ème} siècle, comme nous le faisons dans ceux du XXI^{ème}.

Peu nous chaut, tant c'est ridicule, de recevoir ce faisant le paresseux anathème d'« extrême-droite » ou même de « fasciste » dont il est d'ailleurs plaisant de relever que la gauche bien-pensante l'appliqua au général de Gaulle en maints détours ; dès l'Occupation allemande, par des mouvements de résistance socialiste ou communiste récusant « la France Libre » ; à la Libération ensuite, quand de Gaulle refusa à la fois l'hégémonie américaine et l'hégémonie soviétique et le jeu des partis qui traduisaient l'une et l'autre ; du temps du RPF encore, quand il proposa au pays, comme nous le faisons aujourd'hui, la restauration de l'Etat, le primat de la nation et la sauvegarde de la civilisation ; en 1958, quand il arracha à la mainmise des partis les institutions effondrées et restaura la République, c'est-à-dire, contre eux, l'autorité de l'Etat-; en 1968 encore, quand les gauchistes anarchisants le traitaient de *dictateur*, et de SS les gardiens de l'ordre public. Que, aujourd'hui, la cohorte des responsables irresponsables, des premiers ministres et des ministres incapables d'accomplir la plus élémentaire de leur tâche, c'est-à-dire de faire appliquer les lois (cf. l'affaire Leonarda et la kyrielle des reculades, notamment sur l'écotaxe, loi votée par tous les parlementaires UMPS et dont tous récusent désormais l'application !) pensent conjurer notre ascension en criant au fascisme, ou à l'extrémisme, comme ils croyaient jadis conjurer celle du général de Gaulle, cet affolement dérisoire ne nous fait, nous, ni chaud, ni froid.

Encore ne suffit-il pas que chacun se pénètre de ces évidences. Il faut qu'il les rappelle sans fin autour de lui, qu'il les mette en œuvre à chaque occasion, qu'il agrège autour de sa personne, au sein du SIEL, un nombre croissant de Bons Français qui ne demandent, si quelqu'un veut bien leur parler, qu'à servir la France.

Paul-Marie Coûteaux
Président de SIEL

Karim Ouchikh
Président exécutif de SIEL

Le SIEL met à la disposition de ses cadres et militants

- Quatre **tracts** R-V (mêmes versos, mais rectos différents)
- Cinq **affiches** (différents contenus) sous trois formats : A1 (60x80) / A2 (60x40) / A4
- Quatre **autocollants**
- Des **bandeaux** (90x30)

Hommage à Philippe Cohen par Paul-Marie Coûteaux

La mort de Philippe Cohen est cruelle pour la liberté de la pensée, pour la pensée française, et pour la France elle-même. Dépassant très vite la science ou plutôt la spéculation économique qu'il maîtrisait pourtant parfaitement, il s'engagea dans le domaine politique par plusieurs grands livres (dont il faut au moins citer « Protéger ou disparaître : les élites face à la montée des insécurités »), prenant rapidement une place centrale dans notre vie intellectuelle, place qui le conduisit à créer avec Elisabeth Lévy la Fondation Marc Bloch. Bien seul en cela il réussit à rassembler, au cours des dernières années 90, une pléiade inégalée de personnalités venues d'horizons divers, de la gauche au séguinisme et même au gaullisme le plus radical, mais toutes vouées à combattre à ses côtés les dogmes les plus assis ou rassis de la pensée dominante. Pour l'intelligence critique, cette initiative fut un tournant majeur.

L'une des armes de cet homme qui en comptait tant fut un indomptable courage, lequel fut de bout en bout époustouflant, notamment quant il osa s'attaquer par deux ouvrages très documentés, et par là décisifs, au quotidien *Le Monde*, puis à l'idéologue et affairiste Bernard Henry-Lévy, montrant d'irréfutable façon avec quel fanatisme fut cadencée la vie intellectuelle de notre pays -courage qui lui ferma hélas, les portes des grands médias, sans doute effrayés par une liberté si profondément authentique.

Fondateur avec Jean-François Kahn de l'hebdomadaire Marianne, il contribua aussi à rafraîchir en profondeur la presse française, jusqu'à ce que, après le départ de celui-ci, la liberté de ton de ce qui fut un peu son journal, et auquel il vouait ses jours sans compter, disparut de numéro en numéro, ce qu'il n'accepta pas, jusqu'à s'en faire exclure. Souriant, ouvert, toujours prêt à l'humour, il était aussi un homme sensible, au point que cette séparation le bouleversa plus qu'on ne l'aurait cru : en somme, la scandaleuse injustice qui étouffe la liberté d'expression en notre pays aura finalement eu raison de ses forces.

Son dernier ouvrage fut une biographie de Jean-Marie Le Pen, ouvrage remarqué et remarquable par son souci d'objectivité : cette ultime liberté lui coûta cher et beaucoup y voient l'une des causes de son malheur. Cette mort qui touche aujourd'hui tant de cœurs, interpelle tant d'intelligences, et accable tant d'amis prouve ainsi combien, de nos jours, en France, la liberté de pensée coûte cher.

A sa femme, l'éditrice Sandrine Palussière, à ses nombreux enfants, à ses innombrables amis, à tous ceux qui ont le courage de prendre au sérieux la liberté de l'esprit dans notre pays, que ce grand patriote aurait voulu exemplaire sur ce point au moins, le SIEL adresse ses condoléances bouleversées, témoignant, trop tard peut-être, de ce qu'il doit à cet homme exactement inoubliable.

Communiqué du SIEL

Hollande ferme les yeux sur les écoutes américaines

Le SIEL condamne la mollesse avec laquelle le Président de la République et le gouvernement français ont réagi face à l'espionnage généralisé de notre pays par les services américains. Une brève convocation de l'ambassadeur américain au quai d'Orsay et une demande d'explications au secrétaire d'Etat John Kerry ne sont pas une réponse suffisante à cette grave violation de nos libertés.

L'attitude des Etats-Unis prouve, s'il en était encore besoin après le camouflet infligé par le président Obama au président Hollande à propos de la Syrie, que la France est traitée en vassale et non en alliée.

Il est urgent pour notre pays de retrouver sa dignité en restaurant sa souveraineté. Le SIEL estime, en accord avec Marine Le Pen, que la France doit quitter le commandement intégré de l'OTAN, et contraindre immédiatement l'Union européenne à cesser les négociations sur le désastreux projet d'accord de libre-échange avec les Etats-Unis.

Gilles Lebreton

Vice-président du SIEL, délégué régional Normandie, professeur de droit public des Universités, doyen honoraire de Faculté

DERNIERES NOUVELLES DES CABRIS

La Kommission, plus que jamais immigrationniste

1) La Kommission traduit les Pays-Bas devant la Cour de justice des Communautés européennes pour avoir mis en place un programme de bourses d'études discriminatoire à l'égard des travailleurs d'autres pays de l'U.E. et de leurs familles. La législation néerlandaise impose, en effet, des conditions de résidence (avoir résidé officiellement aux Pays-Bas pendant au moins trois ans sur les six années précédentes) pour l'octroi de bourses d'études à l'étranger, ce qui désavantage les travailleurs migrants. Or, selon Bruxelles, *«la libre circulation est un principe fondateur de l'Union européenne, qui garantit l'absence de discrimination en raison de la nationalité. Les bourses d'études à l'étranger constituent un avantage social qui doit être octroyé sans discrimination envers les travailleurs migrants et frontaliers et leurs familles»*

2) Une étude démontrant que certains étrangers européens profiteraient moins des avantages sociaux que les natifs des pays les plus concernés par l'immigration, sera opposée par la Kommission à certains ministres de l'Intérieur de l'U.E. souhaitant lutter contre « le tourisme social ». A quelques semaines de l'entrée dans Schengen de la Bulgarie et de la Roumanie, donc des Roms, il y a en effet de quoi s'inquiéter ...

Bruxelles en est donc à commander des études aux allures d'article publi-rédactionnel pour nier la réalité et continuer d'imposer son dogme ultralibéral de libre circulation et de mise en concurrence des peuples européens. Les ministres des pays concernés n'auront qu'à supporter de se faire tancer par la très idéologue Viviane Reding, au mépris de leur dignité et surtout de celle de leurs compatriotes.

L'U.E relance les négociations d'adhésion avec la Turquie

Les négociations d'adhésion de la Turquie à l'U.E ont été remises en marche le 22 octobre : sous pression de l'Allemagne, les ministres des Affaires européennes ont suivi les recommandations de la Kommission en validant l'ouverture - le 5 novembre prochain - du chapitre 22 portant sur la politique régionale.

Plus encore : Bruxelles demande de « dégager la voie à l'ouverture de deux autres chapitres portant sur les droits fondamentaux, la justice, la liberté et la sécurité » ...

Les cabris sont de plus en plus fous ! On n'arrive pas à faire marcher l'Europe à 28, les peuples européens ne veulent pas de l'entrée de la Turquie, même les Turcs ne veulent plus ... Et on persévère : Avancer ! Avancer ! Avancer !

Londres s'éloigne de Bruxelles

Le premier ministre britannique, David Cameron, souhaite désormais « renégocier radicalement la relation avec l'U.E » et retirer des traités la formule « Pour une Union toujours plus étroite ». Outre-Manche, les conservateurs souhaitent à la fois changer les relations entre Londres et le reste de l'U.E., et l'Union européenne elle-même « parce qu'elle devient trop anti-concurrence, trop anti-entreprises, trop bureaucratique ».

Mario Draghi est-il un agent des États-Unis ?

La Banque Centrale Européenne (BCE), vient de confier au cabinet états-unien Oliver Wyman la mission d'effectuer l'appréciation des bilans de 130 banques de la zone euro préalablement à l'établissement de l'« Union bancaire européenne », ce qui pourrait permettre aux Etats-Unis de tout connaître sur les banques européennes. Une telle naïveté laisse pantois et ne s'explique que par la proximité ancienne de Mario Draghi avec Goldman Sachs ! Cette décision est inacceptable et la BCE ne peut se retrancher derrière son indépendance. Il s'agit d'une question de sécurité nationale. Le gouvernement français devrait interdire aux banques françaises d'ouvrir leurs comptes à des officines étrangères.

L'U.E. menace l'agroalimentaire français

Les fermetures en cascade des entreprises dans l'agroalimentaire français défraient la chronique. La crise de ce secteur est d'autant plus inquiétante que c'est le premier employeur industriel dans notre pays et que, de lui, dépend la santé de nombreux départements ruraux. L'agroalimentaire français est menacé - principalement pour les filières porcs et poulets - par la concurrence déloyale d'autres pays membres de l'U.E. : ainsi, l'Allemagne emploie, dans ses élevages, abattoirs et ateliers de découpe, des centaines de milliers de Roumains, Polonais et Bulgares payés quatre euros l'heure (moins de la moitié du salaire français).

Ce dumping social est encouragé par Bruxelles dont la directive sur "les normes de détachement des travailleurs" est une raison de plus de refuser l'U.E. Dans ce contexte, la signature d'un traité de libre-échange transatlantique avec les États-Unis tuerait définitivement les filières de l'agroalimentaire français...

Bruxelles maître de notre budget

C'est fait : les députés sont sous la coupe de Bruxelles pendant la procédure budgétaire. Les équipes du Commissaire à l'économie Olli Rehn peuvent demander à la France de rectifier son budget, avant même que celui-ci soit voté. Depuis quelques jours, trois experts « européens » travaillent à plein temps sur les chiffres « français ». Ce dont s'étonne Christophe Caresche, membre (socialiste) des commissions des finances et des affaires européennes, fustigeant l'opacité du processus. En fait, le gouvernement ne veut pas donner l'impression d'être "sous tutelle", ce qui est pourtant bien le cas ...

Echec de l'offensive des promoteurs de l'idéologie du genre et de la culture de mort

La proposition de résolution sur « la santé et les (prétendus) droits sexuels et génésiques » présentée par la députée Edite Estrela, n'avait qu'une portée juridique limitée, mais un poids politique exécrationnel, car offensant la dignité humaine. Si elle était adoptée, elle deviendrait une opinion officielle du Parlement européen sur des sujets qui ne relèvent, ni de près ni de loin, des compétences de l'U.E. Elle revêt une symbolique forte, puisqu'elle devait contrebalancer le succès de l'une des toutes premières initiatives citoyennes européennes, "Un de nous", signée par 1 millions et demi de personnes demandant notamment l'arrêt du financement par l'U.E des programmes menaçant l'être humain déjà conçu.

Lors du vote dans une ambiance électrique, le 22 octobre, 135 députés ont soutenu la proposition du groupe ELD cosignée par Philippe de Villiers, qui avait pour but de réaffirmer des principes simples et clairs : l'éducation des enfants appartient avant tout aux parents, dans le respect de leurs convictions religieuses ; la liberté de conscience est un droit fondamental ayant pour corollaire l'objection de conscience ; l'avortement ou la PMA ne peuvent en aucun cas être reconnus comme des droits fondamentaux ; ces domaines ne relevant pas des compétences européennes, la subsidiarité doit être respectée.

A la surprise générale, le texte a été renvoyé en commission, par 351 voix contre 319, ce qui permet de gagner du temps, voire de l'enterrer. Il s'agit indéniablement d'une défaite inattendue pour les tenants de l'idéologie du genre.



La parole à ... Luc Le Garsmeur (*)

De la réforme des programmes dans le secondaire

« L'allégement des programmes d'histoire, de géographie et d'éducation civique » en troisième, première et terminale, annoncé courant septembre, augure mal de la refonte des programmes scolaires prévu d'ici à 2017.

L'indélicatesse des socialistes français à l'égard du général de Gaulle était attendue. Ni la fondation de la Vème République, ni la possibilité d'une « Europe des nations », ne seront plus enseignées aux élèves de 3ème. L'histoire des arts, en outre, achève de se substituer à l'étude d'un patrimoine que l'on ne peut asservir à un enseignement partisan. Mais l'actualité de ce « dégraissage » réside en fait dans son ralliement à la gouvernance mondiale. Silence désormais sur les interventions militaires atlantistes au lycée, au bénéfice des seules « guerres contre le terrorisme ». L'avènement du Nouvel ordre mondial présuppose en outre une mise au pas de la société civile. Il ne sera plus fait mention des débats sur les « adaptations législatives à l'évolution de la société » : discussions, élections, manifestations, sondages. Les enseignants sont invités à délaisser les droits du citoyen. Or le traitement médiatique de cette réforme semble incapable de discerner ses vrais enjeux. Le Figaro et Le Monde distinguent seulement la volonté de masquer l'évolution du système de production au profit de l'étude des régimes totalitaires, ainsi que l'atténuation de la spécificité de la construction européenne ou du rôle de Charles de Gaulle. Libération se fait de manière tout aussi attendue le relais de syndicats heureusement surpris mais appelant à une réforme plus poussée, c'est-à-dire plus inclusive des enseignants.

* Chargé de publication en sciences humaines (histoire, archéologie, philologie), après sept ans d'enseignement « prioritaire » des lettres, membre du bureau du SIEL (Paris)

La France aveugle

La situation financière mondiale est très inquiétante. Les Etats-Unis, centre du monde économique et financier, sont en quasi-faillite. Que les parlementaires américains se soient mis d'accord pour autoriser le Trésor à continuer d'emprunter, cela permet seulement de gagner quelques mois, peut-être même seulement quelques semaines.

Le problème principal des Etats-Unis, c'est que le Trésor ne trouve plus de prêteurs. Depuis un an, la banque centrale américaine (appelée Réserve Fédérale) est presque seule à prêter au Trésor. Au début, on pouvait penser que c'était temporaire, que la Réserve Fédérale arrêterait vite de prêter au Trésor et que d'autres investisseurs prendraient sa place. Mais quand la Réserve Fédérale a essayé de réduire ses prêts, comme il n'y avait pas assez d'investisseurs pour prendre le relais, les taux d'intérêt ont augmenté. La Réserve Fédérale a fait machine arrière.

Pourquoi ne pas laisser les taux d'intérêt monter et trouver d'eux-mêmes le niveau adéquat ? Ce serait l'attitude normale, mais la Réserve Fédérale a peur de la purge qui s'ensuivrait. Donc elle continue à prêter au Trésor, avec des dollars créés pour l'occasion.

Créer des dollars fait aussi monter la Bourse et l'immobilier, ce que beaucoup de gens apprécient. Le risque est qu'il y ait trop de dollars en circulation et que le cours du dollar baisse sur le marché des changes. Pour le moment, le dollar tient sur le marché, mais on sent que, à force de créer des dollars, il y en aura bientôt trop. A ce moment-là, la Réserve Fédérale devra réduire la création de monnaie pour défendre le dollar, la Bourse baissera, les taux d'intérêt monteront, la charge de la dette publique gonflera, creusant le déficit public, l'immobilier baissera, l'économie ralentira, bref, la crise. Compte tenu de la fragilité des différents marchés, nous pensons que c'est une affaire de quelques mois.

Pendant ce temps, dans les autres pays, l'insouciance règne. Les dépenses publiques ne baissent pas, sauf en Grèce. Les déficits publics sont toujours là et les dettes publiques s'accumulent toujours, sauf en Allemagne. Mais l'Allemagne ne pourra pas financer toute l'Europe.

On note pourtant un peu d'inquiétude. Le FMI conseille, plus ou moins ouvertement, d'effacer les dettes publiques et de lever des impôts massifs sur le patrimoine. L'éditorialiste d'un grand journal économique écrit que « la capacité à annuler les dettes... est parfois le meilleur chemin de l'avenir » : la faillite de l'Etat n'est plus un tabou ! Les Grecs demandent des aides supplémentaires. Les Irlandais restructurent discrètement leur dette. Les Espagnols et les Italiens s'efforcent de redresser leurs banques, en espérant qu'elles seront assez solides pour affronter l'orage.

En France, rien de tel. Le discours officiel n'est pas : « l'avenir est sombre », ni : « nous éviterons le pire », mais plutôt : « l'avenir est dégagé ». Il n'y a ni inquiétude, ni insouciance, seulement de l'aveuglement. Il y a de quoi trembler.

* Pseudonyme d'un important conseiller financier de Paris, membre du SIEL



Il ne s'agit pas de supprimer les « peines plancher », mais de les instituer !

Le Garde des Sceaux a présenté le 9 octobre dernier en Conseil des Ministres un projet de loi *relatif à la prévention de la récidive et à l'individualisation des peines*. Parmi les dispositions de ce texte figure notamment la suppression des peines minimales susceptibles d'être prononcées en cas de condamnation en état de récidive légale, sanctions connues communément sous le terme de « peine plancher ». A ce jour, on ne sait exactement à quel période précise ce projet de loi sera inscrit à l'ordre du jour du parlement, le *Moi* exclusivement idéologique du Ministre de la Justice étant, pour l'heure, momentanément bridé par le *Surmoi* tactique du Chef de l'Etat présentement en perdition et trop conscient des échéances électorales à venir du printemps 2014.

Pour mémoire, les « peines plancher » ont été introduites dans notre droit positif par la loi n° 2007-1198 du 10 août 2007 *renforçant la lutte contre la récidive des majeurs et des mineurs*, laquelle insérait dans notre code pénal les articles 132-18-1 et 132-19-1. Ce dispositif fixait à l'intention des condamnés en état de récidive légale une sanction dont le *quantum* ne pouvait être inférieur à une peine minimale, définie comme il suit : en matière délictuelle, la peine minimale encourue est de 1 an de prison pour un délit passible de 3 ans, 2 ans pour 5 ans, 3 ans pour 7 ans et enfin 4 ans pour 10 ans encourus ; en matière criminelle, 5 ans pour 15 ans, 7 ans pour 20 ans, 10 ans pour 30 ans et enfin 15 ans si la peine maximale encourue est la perpétuité. La loi n° 2011-627 du 14 août 2011 a étendu ce dispositif de peine minimale à la répression des violences les plus graves (violences volontaires et embuscades), même lorsqu'elles ne sont pas commises en état de récidive (art. 132-19-2). Si l'on se reporte aux débats de 2007, cette introduction se voulait une greffe dans notre système pénal d'essence romano-germanique, privilégiant l'individualisation de la peine, d'un dispositif familial au système pénal anglo-saxon, fondé sur la définition de peines minimales. En vérité, cette présentation est partiellement inexacte puisque, avant même 2007, notre droit répressif avait connu le principe de la peine minimale. Ainsi, dans notre ancien code pénal, les peines applicables étaient comprises entre un *minimum* et un *maximum* prévus par la loi. Cependant le juge pouvait prononcer une peine en deçà du minimum prévu s'il relevait des *circonstances atténuantes*. En pratique, il recourait très largement à cette faculté au point que les *minima* fixés par la loi n'étaient guère pris en considération. Prenant acte de cet état de fait, le nouveau code pénal, entré en vigueur au 1^{er} mars 1994, s'est borné à poser des peines maximales : ainsi, par exemple, le vol simple est puni d'une peine qui ne peut excéder trois ans de prison.

Au regard de ces antécédents, la loi de 2007 n'innovait pas de façon radicale, ce d'autant - point essentiel - que son dispositif prévoit la faculté pour le juge de se soustraire à l'application de la « peine plancher ». Ainsi, « la juridiction peut prononcer, par une décision spécialement motivée, *une peine inférieure à ces seuils ou une peine autre que l'emprisonnement* en considération des circonstances de l'infraction, de la personnalité de son auteur ou des garanties d'insertion ou de réinsertion présentées par celui-ci ». Or, précisément, suivant les statistiques fournies par le ministère, le taux de prononcé des dites peines minimales pour les délits commis par des majeurs a régulièrement diminué depuis l'adoption de la loi. Ainsi, il est passé environ de la moitié à un tiers du total des situations éligibles. Il était de 50% en 2007 et a décliné chaque année : 43% en 2008, 37% en 2011. Dès lors, comment une sanction peut-elle revêtir un caractère dissuasif lorsque, prononcée seulement dans un cas sur trois, elle est l'exception et non la règle ? En effet, le caractère dissuasif de toute sanction réside d'une part dans sa sévérité, d'autre part dans sa certitude. Dans leur économie générale, les peines déterminées en 2007 mobilisaient le premier critère, de façon relative de surcroît, et ignoraient le second. Il en est résulté un *ersatz* de « peine plancher » qui, en raison de son caractère aléatoire, n'a répondu ni au principe d'une peine exemplaire, ni à celui d'une peine dissuasive.

Ce qu'il convient de faire au plan législatif, c'est non pas de supprimer un semblant de peine plancher, mais, pour la première fois, d'instituer un *quantum* minimal dans son automaticité, ce qui suppose l'impossibilité pour le juge d'y déroger. C'était d'ailleurs l'intention initiale du candidat Nicolas Sarkozy lors de la campagne électorale de 2007, qui plaidait alors pour une telle automaticité. Mais, sitôt devenu Président de la République et payant de la sorte une coupable impréparation à l'exercice du pouvoir, il fut avisé par les juristes du Conseil d'Etat du risque d'inconstitutionnalité de ce type de mesure automatique au regard du principe d'individualisation des peines, issu de l'article 8 de la Déclaration des droits du 26 août 1789 et repris par l'article 132-24 du code pénal, rédigé en ces termes : « dans les limites fixées par la loi, la juridiction prononce les peines et fixe leur régime en fonction des circonstances de l'infraction et de la personnalité de son auteur ». C'est la raison pour laquelle, *in fine*, la loi de 2007 prévoit un régime de dérogation, afin d'être en conformité avec la jurisprudence du Conseil constitutionnel, lequel a reconnu une valeur constitutionnelle au principe d'individualisation de la peine (Décision 2005-520 DC, 22 juillet 2005, considérant 3), de la même façon que la cour européenne des droits de l'homme a consacré ledit principe (*Zdanoka c./ Lettonie*, 16 mars 2006, cons. 114). On notera d'ailleurs que l'incorporation au dispositif d'un tel régime dérogatoire ne dissuada pas pour autant la gauche de saisir le Conseil, motif pris précisément de ce que le principe d'individualisation des peines était méconnu. C'est en effet une gauche unie en toutes ses composantes (y compris l'extrême-gauche) et animée par des poncifs communs qui en appela au Conseil. Mais, prenant acte de que, d'une part, la juridiction peut prononcer une peine inférieure aux seuils plancher et, en matière délictuelle, une peine autre que l'emprisonnement, et que d'autre part il était instauré des peines minimales d'emprisonnement à environ un tiers de la peine encourue, le Conseil a estimé que ce texte de loi ne méconnaissait en définitive ni le principe de nécessité des peines ni le principe d'individualisation (Décision n° 2007-554 DC du 9 août 2007).

Mais, dira-ton, puisque la législation est soumise directement ou indirectement à la double contrainte d'un

contrôle de constitutionnalité et de conventionnalité, de quelle façon obvier au principe d'individualisation qui semble interdire une réelle automaticité des peines ? La réponse est simple, et nous est d'ailleurs donnée en partie par le Conseil constitutionnel lui-même dans sa jurisprudence du 6 novembre 1962 (62-20 DC), dans le cadre de laquelle le Conseil s'est déclaré incompétent pour connaître « de l'expression directe de la souveraineté nationale », c'est-à-dire des lois référendaires. En d'autres termes, il nous faudrait, par la voie d'une révision constitutionnelle, réécrire l'article 11 de notre Loi fondamentale afin que désormais le peuple souverain, saisi en ce sens par le Président de la République, puisse se prononcer par voie référendaire sur tout projet de loi, et ce sans limitation de matière, et de prescrire que les lois référendaires, ainsi que les décisions administratives, réglementaires ou individuelles, prises pour leur application, bénéficieraient d'une immunité juridictionnelle irréfragable et ne seraient susceptibles d'aucun recours contentieux tant dans le for interne qu'externe, de manière à les soustraire au contrôle de constitutionnalité et de conventionnalité. Une telle réforme, absolument vitale à notre sens dans le domaine judiciaire comme dans d'autres, fera l'objet d'une présentation dans un des prochains numéros de notre *Lettre*.

* Avocat, docteur en Droit, membre du bureau du SIEL (Paris)



NOTE DE LECTURE

"La France Orange mécanique - Document" par Laurent Obertone – Préface de Xavier Raufer
Editions Ring

Le titre de l'ouvrage, en référence à un film fameux de Stanley Kubrick qui nous fit alors frémir, et dont on eût pu difficilement imaginer qu'il était comme une préfiguration de notre devenir, prend toute sa signification au fur et à mesure que l'on s'enfonce dans les dédales et les recoins de cette France meurtrie, qui demeure cependant la nôtre, désormais ravagée par une délinquance banalisée et minorée dans tous ses aspects. Il en résulte une insécurité permanente et sous-jacente qui affecte tous les citoyens et leurs biens, si modestes soient-ils.

L'auteur, qui n'a pas entrepris de rédiger son essai à la légère, ayant réuni et exploité une impressionnante documentation de faits délictueux attestés et répertoriés, guide de main de maître le lecteur dans ce périple au cœur d'une criminalité qu'il a inventoriée de fond en comble. Et le constat de ses investigations est accablant. Confrontant agresseurs et agressés dans une astucieuse métaphore zoologique, il démontre excellemment la malfaisance de l'idéologie de l'apitoiement et de l'excuse systématique, instaurée depuis plusieurs décennies par des organisations libertaires irresponsables, et qui purent, paradoxalement, se développer librement à l'ombre de gouvernements pourtant considérés comme conservateurs ou répressifs, mais dont les membres étaient déjà eux-mêmes imprégnés de cette funeste déliquescence. Les criminels, qui font l'objet d'une compassion médiatique frelatée, sont dorénavant pardonnés et absous en regard de la misère sociale dans laquelle ils sont supposés avoir baigné ; ne leur sont appliquées que des peines dérisoires ; les incarcérations sont de plus en plus courtes et douillettes, y compris pour les meurtres les plus abjects. En conséquence, la récidive devient une routine, de sorte que les individus qui représentent cliniquement un danger assuré pour la société circulent et se pavanent à l'air libre, prêts à rééditer leur forfait de la veille, qui sera une nouvelle fois examiné selon les sacro-saints critères compassionnels.

Dans ce climat, où les valeurs essentielles sont renversées, tout acte de légitime défense est assimilé à un homicide volontaire, et les victimes d'actes crapuleux ne suscitent pas le moindre attendrissement.

L'auteur décrit tour à tour le fonctionnement de la magistrature, la vie carcérale, ainsi que la sociologie des délits, en constatant que les actes répréhensibles sont commis beaucoup plus souvent par des personnes issues des immigrations récentes que par des éléments endogènes. C'est la diversité dans les supplices.

Au chapitre des éventuels remèdes, bien ténus, sinon inexistant, et après avoir rejeté sans hésitations face à ce phénomène l'impéritie du cartel des fossoyeurs, on pourra regretter que l'auteur n'ait consacré que quelques lignes désabusées et sévères à la brèche ouverte par le projet mariniste, qui, s'il comporte bien évidemment des lacunes, n'en est pas moins aujourd'hui la seule voie vers laquelle se tournent de plus en plus nos compatriotes.

Maurice Livernault

Pourquoi j'ai adhéré au SIEL

Daniel LEON est professeur d'histoire-géographie et militant gaulliste (entré au RPR dès 1978). Il fut maire-adjoint (RPR, puis UMP) de Clamart pendant 20 ans (de 1983 à 2003), et conseiller général (RPR, puis UMP) des Hauts-de-Seine, département alors présidé par Charles Pasqua, pendant 13 ans (de 1987 à 2001) dont il dirigea la commission de l'enseignement et du développement économique. Il a démissionné, il y a 5 ans, de l'UMP et a adhéré au SIEL, au mois de juillet dernier.

L'observation de la lente mais certaine dilution de notre nation dans un européisme ultra-libéral et cosmopolite, l'insécurité, le communautarisme et la crise mortelle qui touche nos campagnes m'ont poussé à sortir de la tranquille observation de la vie politique française.

Quand je réfléchis à mon adhésion au SIEL je me dis qu'elle s'inscrit tout simplement dans une longue continuité souverainiste. En effet après avoir milité à la DIFE de Michel Debré, chez les *Démocrates* de Michel Jobert, j'ai adhéré au RPR où j'ai soutenu l'action de Philippe Séguin. Lorsque sa voix s'est tue, comme beaucoup, je ne me suis plus reconnu dans une UMP qui a jeté par-dessus bord son héritage gaulliste et qui n'est plus que le champ clos d'ambitions souvent illégitimes.

Dégradation rapide de la situation de notre pays ; rupture consommée entre le pays réel et le pays légal ; une UE qui mène à la casse notre industrie ; des millions de nos compatriotes jetés dans la pauvreté : il y a vraiment le feu à la maison France et quand il y a le feu, il faut rassembler le plus largement le peuple et œuvrer à l'Unité de tous les patriotes.

Il faut réunir sans exclusive tous ceux, de droite ou de gauche, qui se retrouvent dans l'affirmation de la primauté de la nation et dans *l'esprit de Résistance* - C'est en cela que je soutiens, et que je rejoins, la démarche audacieuse de Paul-Marie Coûteaux et du SIEL d'intégrer le Rassemblement Bleu Marine.

Le FN est une force patriote essentielle et déterminante mais il ne peut réussir que s'il est capable de bâtir une plateforme des patriotes. Dans ce cadre, le SIEL, point de rassemblement des gaullistes et des patriotes, lien politique avec les nombreux amis qui sont encore à l'UMP, est un élément essentiel du RBM.

Face à l'urgence, je me suis mis à la disposition de SIEL pour l'aider à se développer dans les Hauts-de-Seine où j'habite, que je connais bien et dont j'ai été élu pendant 20 ans, mais également dans le Finistère où je réside une grande partie de l'année, la Bretagne étant une terre de mission. Les événements qui la secouent et la colère qui y monte nous montrent que là aussi la situation est mûre pour un basculement politique et donc électoral : en tout cas, je m'y emploierai.

A vos agendas !

Mardi 5 novembre - Réunion du **Bureau Régional Ile de France** :

Rendez-vous à partir de 19 h 30 au Restaurant Le France - 35 rue du Commandant Mouchotte Paris 15ème



Mercredi 13 novembre - Réunion publique organisée par **SIEL Alsace**,

animée par L. Buchmann et J.Y. Dufour : « **Mondialisme et bloc euro-atlantique** »

A 18 h 30 - **Maison des Associations** 1 place de l'Orphelin - 67000 Strasbourg

Contact : 06 98 03 65 87



Jeudi 21 novembre : Paul-Marie Coûteaux à BREST

14 h 30 : Inauguration du local de campagne de la liste BREST BLEU MARINE pour les élections municipales de mars 2014 (tête de liste : Alain-Pierre ROUSSEAU, délégué Bretagne du SIEL)
241 rue Anatole France 29200 BREST

15 heures : Conférence de presse conjointe de Paul-Marie Coûteaux et Alain-Pierre Rousseau, avec Nicolas Bay, secrétaire général adjoint du FN, pour lancer officiellement la liste Brest Bleu Marine à Brest
241 rue Anatole France 29200 BREST

16 heures à 20 heures : Présentation de « Espérer contre tout » par Paul-Marie Coûteaux au Cercle naval de Brest - salle Eurydice - 52 rue du Château 29200 BREST

Contact : Alain-Pierre Rousseau : 06 73 34 31 26 - rousseau-resistance@hotmail.fr



Dimanche 8 décembre - 14 heures



Radio Courtoisie (95,6 MHz)

LIBRE JOURNAL de la Nuit de Paul-Marie COÛTEAUX

Chaque **mercredi** de 21h30 à 23h - **Rediffusion** : le **vendredi** de 21h30 à 23h



" Les articles publiés n'engagent la responsabilité que de leurs auteurs."



Aidez le SIEL, le SIEL aidera la France

BULLETIN D'ADHESION

**Souveraineté, Indépendance Et Libertés
S.I.E.L 51 rue de Paradis - 75010 PARIS**

Nom **Prénom**
N° **Rue**
Code Postal **Ville**
Tél. **mobile**
Courriel **@**

ADHESION :

- Lettre d'information mensuelle (11 n°) :** 13 € (pour la version 'papier')
- Adhésion simple :** 36 €
- Adhésion active :** 60 €
- Lycéen/Étudiant/Demandeur d'emploi :** 15 €
- Membre bienfaiteur :** 100 € à 500 € (*Indiquer la somme*)

Les chèques sont à libeller à l'ordre de : Pierre Hervieux mandataire financier du S.I.E.L

***Chaque cotisation ou don ou soutien bénéficie d'une réduction fiscale de 66 % ce qui réduit le coût des deux tiers (2/3).
Le reçu fiscal vous sera systématiquement envoyé sans que vous ayez à le solliciter***

Le SIEL reçoit ... John Laughland

John Laughland est le directeur des Etudes de l'*Institut de la Démocratie et de la Coopération* (IDC). Il est l'auteur de nombreux ouvrages dont "*A History of Political Trials from Charles I to Saddam Hussein*" (Oxford, Peter Lang, 2008) et "*La Liberté des nations*" (Paris, François-Xavier de Guibert, 2001). Docteur en philosophie et germaniste, il est notamment spécialiste de Schelling. Britannique installé à Paris depuis 2008, et farouchement opposé à l'effacement des nations, il parle anglais, français, allemand, italien et russe.

Pouvez-vous présenter l'Institut de la Démocratie et de la Coopération, ses objectifs et ses réalisations, sachant que le SIEL voit d'un très bon œil le remplacement de l'Europe moignon par une Grande Europe "de l'Atlantique à l'Oural" ?

John Laughland - L'IDC, créé à Paris en 2008, est un institut de réflexion géopolitique qui a pour vocation d'aborder les grandes questions de l'actualité politique et internationale. Présidé par Natalia Narotchnitskaïa, ancienne députée et vice-présidente de la Commission des Affaires Etrangères de la Douma, notre Institut essaie de faire entendre les voix de la société civile russe et européenne dans les grands débats d'aujourd'hui. Nous organisons des tables rondes à Paris et dans les autres grandes villes d'Europe (Rome, Genève, Prague, Berlin ...). Nous sommes à titre personnel très attachés aux valeurs chrétiennes et à la souveraineté des Etats, c'est-à-dire au bon vieux principe de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. Nous voyons d'un mauvais œil l'instrumentalisation des droits de l'homme à des fins géopolitiques. Nous considérons que la Russie fait partie intégrante de la grande culture européenne et nous nous insurgons contre cette fausse "Europe" qui fait tout pour prolonger le découpage de notre continent, pur héritage - comme d'ailleurs l'Union européenne elle-même - de la Guerre froide.

Vous vous êtes beaucoup engagé dans la question syrienne : nous aimerions connaître votre point de vue, et au-delà, votre analyse sur le monde qui se défait (alors que les Etats-Unis parlent de 'nouvel ordre mondial') ?

J.L. - Le tournant qu'a pris l'affaire syrienne début septembre, lorsque le Royaume-Uni a reculé devant une attaque imminente, entraînant les Etats-Unis dans son repli, est un moment décisif qu'un commentateur a comparé à la chute du mur de Berlin. En effet, le nouvel ordre mondial constitué autour d'un unique pôle, n'est plus d'actualité. Le lynchage collectif de la Syrie, que les Américains s'apprêtaient à commettre avec leurs alliés français et britannique, et sous les fausses couleurs de l'internationalisme, a été brutalement arrêté par un sursaut national, le refus inattendu mais ferme par la Chambre des Communes de répéter la faute commise en Irak. Cet événement marque la fin de vingt ans d'unilatéralisme occidental car il n'y a plus d'unité au sein du camp euro-américain. En même temps, le prestige de la Russie est en hausse car ce pays se profile désormais comme le principal défenseur au monde de la souveraineté et de la non-ingérence, principes qui sont soutenus par la quasi-totalité des Etats en dehors de l'Amérique du Nord et de l'Union européenne - par l'Afrique, par l'Asie, par les pays BRICS....

L'auteur du remarquable « La liberté des nations » peut-il encore croire possible de construire un monde en ordre fondé sur la souveraineté des nations ?

J.L. - Les nations correspondent à la nature humaine. Elles sont des entités naturelles parce que intelligibles (grâce à la langue commune) à tous leurs membres. Il est donc impossible de construire un monde fondé sur autre chose que celles-ci. La nation est une sorte de grande famille - une union d'individus unis par le sang, par des liens juridiques, par une histoire et une géographie communes. Les tentatives de créer un monde fondé sur les principes supra-nationaux (c'est-à-dire anti-nationaux) ne sont que l'expression d'un projet élitiste dont le but est de favoriser les intérêts d'une nouvelle super-classe cosmopolite au dépit des gens. Cette classe unique est transversale, unissant la « droite » comme la « gauche » et traversant, bien sûr, les Etats. Toute construction supranationale est structurellement détachée des peuples sur lesquels elle exerce son pouvoir: voilà pourquoi la classe dirigeante essaie de la favoriser partout. Revenir à une vision nationale, c'est une question de vie ou de mort pour nos sociétés qui, avec la culture de la consommation, se sont révélées incapables de se reproduire, même avec l'immigration qui déforme leur substance. Gémissant sous des montagnes de dette, elles ont hypothéqué les générations futures pour financer le gaspillage d'aujourd'hui. Comme au sein d'une famille, une vision nationale est par définition tournée vers l'avenir : elle s'étend au-delà de l'actualité éphémère pour atteindre les générations futures. Elle est inspirée par l'obligation que connaît tout père de famille, celle de transmettre les trésors dont il a hérité lui-même à ses descendants.

(Propos recueillis par Paul-Marie Coûteaux)